

médical

ressources humaines

technologique

Relyens

Note de mise en gestion



GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES



Le précompte sur les salaires & Le paramétrage de votre outil RH

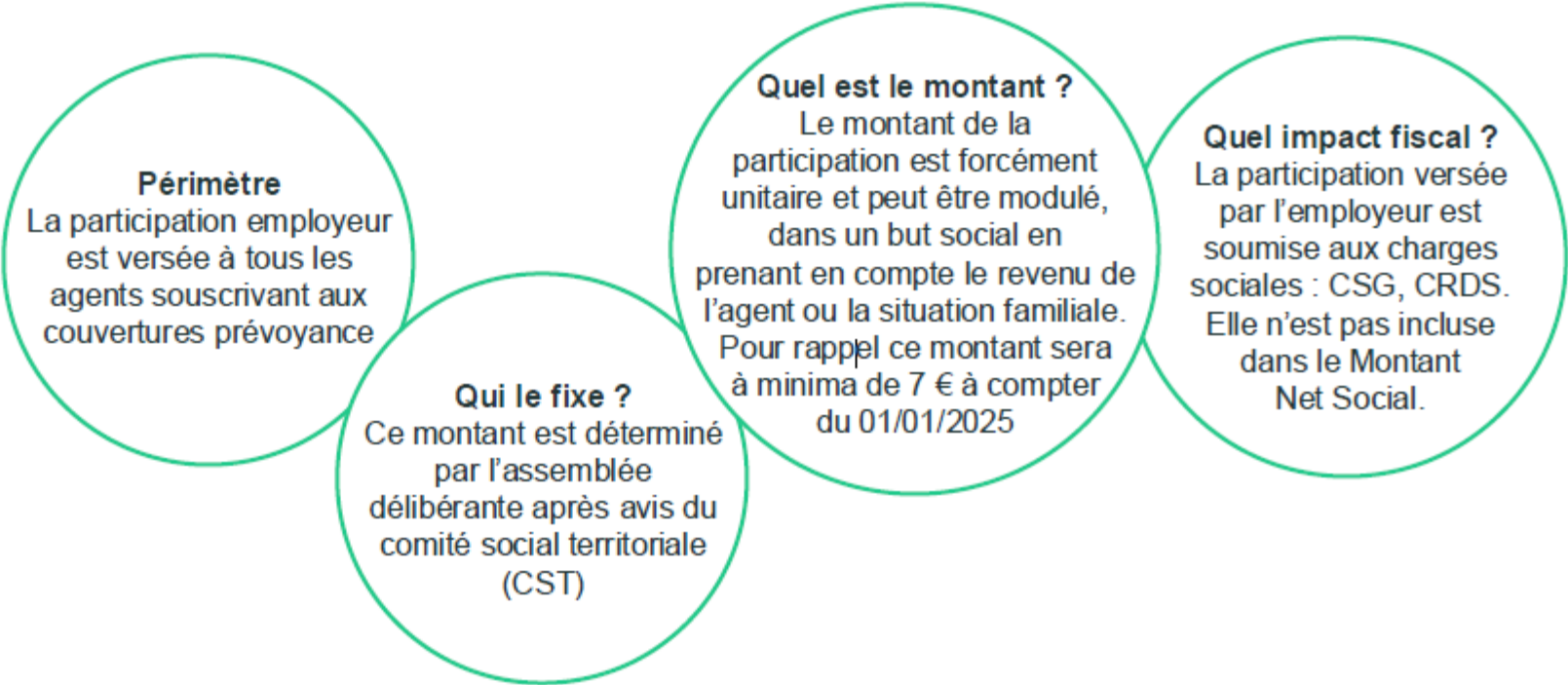
- Comment paramétrer le précompte sur salaire ?
- Comment le calculer ?
- Comment déclarer mes états de cotisations ?
- Comment régler mes factures ?





Comment paramétrer le précompte sur salaire ?

LA PARTICIPATION EMPLOYEUR



Exemple

Libellé	Nombre ou base	Retenue Salariale		Gain	Cotisation patronale	
		Taux	Montant		Taux	Montant
10407 N PARTI. PREVOYANCE				15,00		





Comment paramétrer le précompte sur salaire ?



Le précompte est un prélèvement de cotisations de prévoyance sur salaire par l'employeur. Ces cotisations s'inscrivent en fin de bulletin de salaire et sont sans effet sur l'assiette de charges sociales. Les rubriques en paye sont indiquées :

- pour la prévoyance dans les 3 colonnes : « base », « taux » et « montant ».

PRÉCOMPTE SUR SALAIRE DE LA PRÉVOYANCE

Exemple

Libellé	Nombre ou base	Retenue Salariale		Gain	Cotisation patronale	
		Taux	Montant		Taux	Montant
10404M PREV. RELYENS OPTION 4	2511,78	2,620	65,80			

Le choix des libellés est effectué par l'opérateur en paye lors de la création des rubriques. Nous préconisons de créer les formules possibles dans votre collectivité. (base et options)
Le cumul des montants prélevés fait l'objet d'un mandat unique, lors du règlement des charges sociales liées à chaque mois de paye.
Pour ce faire, il faut créer un tiers dans le logiciel RH → Relyens



Comment calculer le précompte sur salaire



Afin de mettre en place le précompte sur salaire de vos agents vous avez besoin de 2 informations :

- 1 Le taux de cotisation à savoir la formule choisie par l'agent (base et options éventuelles)
- 2 L'assiette de cotisation qui définit la base de calcul de la rémunération de référence

PRÉCOMPTE SUR SALAIRE DE LA PRÉVOYANCE

1

Le taux de cotisation

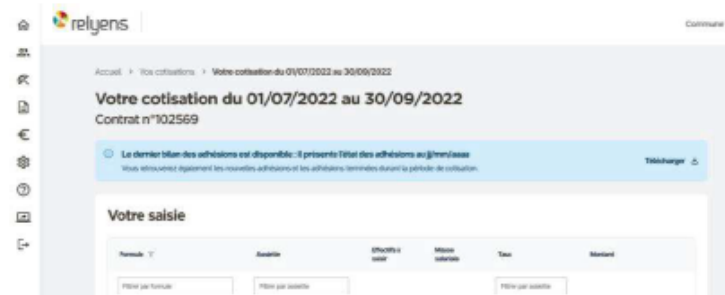
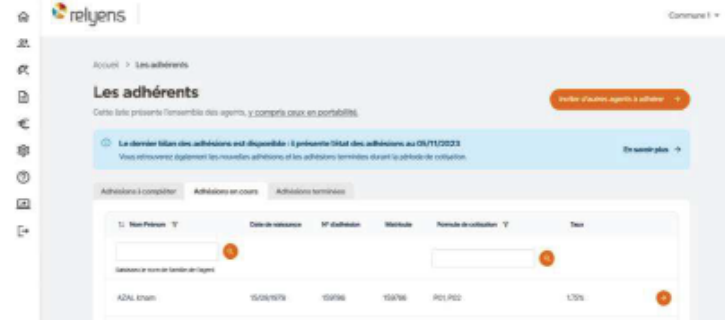
Pour connaître le taux de cotisation de chaque agent, il convient de se référer à la formule choisie par l'agent.

Vous pouvez retrouver cette information soit :

- o dans votre espace employeur – *Menu adhérent*
- o dans votre espace employeur – *Menu Cotisation*

A chaque déclaration vous pouvez consulter via un fichier excel qui recense les mouvements du mois précédent :

- o Liste des nouvelles adhésions du mois
- o Liste des mouvements adhésions du mois (en cas de demande de changement de garantie des agents)
- o Liste des sorties agents du mois
- o Liste des agents (Liste globale des agents)



Comment calculer le précompte sur salaire

(*) Avant la mise en place du précompte – merci de vous référer à votre notice d'informations pour valider vos conditions contractuelles
– Elles sont disponibles sur votre ESPACE CLIENT rubrique « Contrats »

2

L'assiette de cotisation

L'assiette de cotisation est la base de rémunération mensuelle qui sert de référence au calcul du précompte :

L'assiette de cotisation s'applique (*) :

Pour les fonctionnaires et contractuels sur :

- 100 % du traitement indiciaire brut, y compris le Complément au traitement indiciaire (CTI) plus, 100% de la NBI brute perçus par les agents en activité.
- Le cas échéant, 100 % des primes et indemnités à périodicité mensuelle perçues.(1)

(1) Sont exclues les primes et indemnités suivantes : Les primes et indemnités qui ont le caractère de remboursement de frais, Les primes et indemnités liées à l'organisation du travail, Les avantages en nature, Les indemnités d'enseignement ou de jury et autres indemnités non directement liées à l'emploi, La part ou l'intégralité des primes et indemnités dont la modulation est fonction des résultats et de la manière de servir, notamment le complément indemnitaire annuel (CIA), Les versements exceptionnels ou occasionnels de primes et indemnités correspondant à un fait générateur unique, La prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Pour les agents horaires sur :

- 100% du traitement brut perçu.

REMARQUES

L'indemnité compensatrice de la CSG est assimilée au traitement indiciaire ou au salaire.

Les agents en arrêt de travail pour maladie ou accident cotisent uniquement sur la partie du traitement ou de la rémunération versée par l'employeur.

Les agents percevant des prestations au titre de la garantie Invalidité sont exonérés du paiement des cotisations.



Comment déclarer mes états de cotisation ?



Chaque mois, je reçois un mail pour m'inviter à faire ma déclaration

Bonjour (Prénom) (NOM),

Afin de valider l'envoi de vos cotisations, vous devez déclarer en ligne la période @([formatDateCouvertureFin]), avant le @([formatDateReponseMax]).

[Faire ma déclaration](#)

Une fois votre déclaration validée, vous pourrez accéder à votre facture sur Chorus Pro, sous 48 heures.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Des questions ?
Connectez-vous sur votre Espace client, nos équipes Relyens restent disponibles via le chat ou dans la rubrique "contactez-nous".

relyens.eu
in

Pour préparer ma saisie je fais une extraction de mon logiciel de paie reprenant le nombre d'agents qui ont cotisé par formule et le montant versé à Relyens lors de la paie précédente

MA SAISIE DE LA
DÉCLARATION
EN 3 ÉTAPES

Je consulte le bilan des adhésions pour vérifier qu'il n'y a pas d'écart -> nouveaux agents, départs ou changement de garanties afin de mettre à jour mon logiciel de paie et de programmer les régularisations si nécessaire.

1

Je renseigne les effectifs et la masse salariale par formule

2

J'enregistre ma saisie

3

relyens

Accueil > Vos cotisations > Votre cotisation du 01/07/2022 au 30/09/2022

Contrat n°102569

Le dernier bilan des adhésions est disponible: il présente l'état des adhésions au 31/06/2022. Vous retrouverez également les nouvelles adhésions et les adhésions terminées durant la période de cotisation.

1 Télécharger

Votre saisie

Formule	Assurés	Effectifs à saisir	Masse salariale	Taux	Montant	
PO1 Incapacité 90%	TB + NB	20	30	2,210%	OK	✓
PO2 Incapacité + Invalidité 10%	TB + NB			2,810%	OK	✎
PO3 Incapacité + Invalidité + Ajout de retraite 10%	TB + NB + OI			1,340%	OK	✎

Montant total: 1352,53€

3 Enregistrer la saisie ✓

Votre saisie a été enregistrée

✓ Votre facture sera disponible sur Chorus Pro sous 48h.
N° de contrat: PR-10246
Période de cotisation: du 01/11/2023 au 30/11/2023

Pour imprimer votre saisie, appuyez sur les touches Ctrl + P depuis votre clavier.

Ctrl + P

J'ai compris ✓





Comment régler mes factures

LE REGLEMENT DE LA FACTURE

Le paiement des cotisations s'effectue mensuellement à terme échu. Les règlements sont à effectuer par virement bancaire sur le compte :

Relevé d'Identité Bancaire

 **CAISSE D'ÉPARGNE**
Loire-Centre

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale						
14505	00001	08003477575	83			
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib			
Domiciliation		BIC				
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE		CEPAFRPP450				
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1450	5000	0108	0034	7757	583
Agence CENTRE AFF GDS CPTES INNOVATION			Intitulé du compte RELYENS SPS			
12 RUE DE MAISON ROUGE			ROUTE DU CRETON			
45140 ST JEAN DE LA RUELE			18110 VASSELAY			
TEL :						

